



La lettre de Patricia Adam

DÉPUTÉE DU FINISTÈRE

actualité parlementaire



>> APRÈS LE BUDGET, L'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION SE POURSUIT

La période d'examen du budget de la défense s'achève. Mais les travaux de la commission de la défense se poursuivent, au même rythme, avec en ligne de mire quelques échéances majeures de l'année à venir, et des sujets brûlants.

La première échéance, c'est la remise du livre blanc par le Président de la République au cours du premier trimestre de l'année 2013. Membre, avec les députés Eduardo Rihan Cypel et Christophe Guilloreau, de la commission chargée d'élaborer la future doctrine stratégique de notre pays, je souhaite que mes collègues députés de la commission de la défense soient également associés aux réflexions en cours : en effet, nous représentons la Nation, dont la défense est le premier et ultime serviteur. A ce titre, les résultats de nos travaux sont publics, et certaines auditions ouvertes à la presse. L'ambassadeur du Royaume-Uni, Sir Peter Ricketts, a été auditionné devant notre commission. Nous entendrons avant la fin de l'année l'ambassadeur de l'Allemagne, Susanne Wasum-Rainer, nous exposer sa vision. C'est en effet la première fois que des autorités étrangères participent pleinement à cet exercice. L'Europe de la défense est, de ce point de vue, bien plus qu'un symbole, c'est une réalité concrète. La méthode de Jean Monnet demeure : l'union naît de la volonté des hommes de travailler ensemble, par-delà les frontières.

Je note, à travers les travaux de la commission de la défense, qu'un consensus se forme progressivement sur la nécessité de prendre en compte l'importance stratégique de notre espace maritime. Cela n'était pas évident jusqu'à présent.

J'ai voulu que nous auditionnions aussi les acteurs industriels : sans eux, notre pays est désarmé, car soumis au bon vouloir des puissances exportatrices d'armements. Il est donc normal que le politique s'empare de ce sujet, en écoutant, d'abord, les acteurs économiques nous présenter leur lecture des enjeux stratégiques et militaires d'aujourd'hui et de demain. **Ce cycle d'auditions est d'autant plus dense que le ministre de la défense a annoncé**

un train de mesures ambitieux pour les PME et PMI de défense, encore trop dépendantes des grands groupes et peu "armées" pour l'export. C'est un enjeu majeur pour notre économie locale.

L'examen, l'été prochain, de la loi de programmation militaire pour les années 2015-2020 est une échéance à laquelle nous nous préparons dès à présent : la commission de la défense s'y emploie actuellement, en établissant le bilan de la précédente loi de programmation. Quel est l'état de nos capacités militaires ? Quels sont les résultats produits par la réforme décidée en 2008 ? N'a-t-elle pas pesé sur la condition et le moral des personnels civils et militaires ? Quel est le format des armées que nous voulons atteindre ?

L'actualité, enfin, nous rappelle un principe constant des relations internationales : c'est aux frontières et sur les rivages proches que la géopolitique dicte nos intérêts immédiats. Le Sahel en crise ne peut de ce point de vue nous laisser indifférents, pas plus que la situation en Syrie. Ces crises militaires et humanitaires sont dramatiques, et les citoyens attendent du politique qu'il y réponde avec courage et dans le sens de l'intérêt général. Mais l'actualité concerne aussi bien les théâtres lointains. Une opération de guerre de grande envergure est en cours en Afghanistan, celle du retrait de nos forces et de notre matériel. Cette opération est bien plus sensible qu'elle ne le laisse penser. J'ai souhaité que la commission de la défense diligente une mission d'information à ce sujet. Elle rendra ces conclusions début 2013.

Je me rends ce mois-ci à Chypre pour rendre visite aux soldats de retour d'Afghanistan et visiter le "sas de décompression" mis en place par l'armée française. ■

2^{ème}
circonscription
du Finistère
BREST
(Centre, Saint-Marc,
Kérichen, Lambézellec,
L'Hermitage,
La Cavale blanche)
BOHARS
GUILERS
GOUESNOU

PERMANENCE EN CIRCONSCRIPTION

43D rue Branda
BP 21041
29210 Brest cedex 1
Tél 02 98 33 21 80
Fax 02 98 33 21 83
patricia.adam-deputee@wanadoo.fr

ACCUEIL ET COORDINATION À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

126 rue de l'Université
75355 Paris cedex 07 SP
Tél 01 40 63 75 05
Fax 01 40 63 94 83
padam@assemblee-nationale.fr

SUR INTERNET

<http://www.patricia-adam.fr>





>> PPL BROTTE : 1^{ÈRE} PIERRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Accompagner la hausse inéluctable des prix de l'énergie, lutter contre la précarité énergétique et accélérer la transition écologique et énergétique, tels sont les objectifs poursuivis par la proposition de loi déposée le 6 septembre dernier à l'Assemblée nationale par le député François BROTTE et rejetée dernièrement par le Sénat. **Première étape de la grande réforme sur la transition énergétique et écologique** annoncée par Jean-Marc Ayrault, elle sera suivie au printemps 2013 d'un projet de loi de programmation pour la transition énergétique, après la tenue du débat national qui vient tout juste d'être lancé. L'adoption de dispositions relatives à la réglementation éolien et à l'instauration d'un mécanisme de bonus-malus a soulevé de **nombreuses interrogations** et essuyé de **nombreuses critiques**.

S'agissant de la réglementation éolien, des mesures de simplification du droit en vigueur ont été introduites par voie d'amendement lors de l'examen du texte en séance. Les règles permettant à un projet éolien de bénéficier du tarif d'achat de l'énergie produite ont été notamment assouplies avec la suppression de l'obligation d'implantation au sein d'une zone de développement de l'éolien terrestre (ZDE). On peut citer également la suppression de la règle des 5 mats qui obligeait jusque-là tout projet d'implantation ou d'extension d'éoliennes à prévoir au moins 5 éoliennes, ou encore, la possibilité d'implanter certains dispositifs souterrains de raccordement dans les espaces remarquables du littoral. Je salue une première initiative

qui lève, enfin, certains obstacles au développement des énergies renouvelables, et en particulier pour la filière éolienne. Il y avait urgence à légiférer en la matière car la complexité du cadre réglementaire risque à terme de décourager les investisseurs. Une perspective bien évidemment incompatible avec le plan énergétique fixé par le Gouvernement et intolérable eu égard aux enjeux en termes d'emploi et de croissance.

Concernant l'instauration d'un mécanisme de bonus-malus sur les volumes d'énergie consommée par les foyers, les auteurs de la motion d'irrecevabilité adoptée par le Sénat évoquent notamment une rupture dans le principe de l'égalité d'accès du droit à l'énergie. Je crois au contraire qu'il s'agit bien là d'une mesure destinée à rendre plus juste et plus réaliste la facture énergétique des ménages. Plus juste parce qu'elle prend en compte de nouveaux éléments jusqu'alors écartés (le nombre de personnes vivant dans un foyer, le mode de chauffage utilisé et la situation géographique du logement concerné) et qu'elle élargie certaines mesures sociales destinées à accompagner les familles les plus modestes. On notera ainsi l'élargissement du champ des bénéficiaires aux minima sociaux, portant leur nombre de 650 000 à 4 millions de foyers et l'extension de la trêve hivernale à l'ensemble des consommateurs. Le texte prévoit également la création d'un service public de la performance énergétique de l'habitat destiné à accompagner les ménages pour rénover leur logement trop souvent énergivores. Plus réaliste, parce qu'elle anticipe l'augmentation inéluctable des coûts de l'énergie et parallèlement l'accroissement de la précarité énergétique. Je déplore ainsi que la PPL BROTTE ait été rejetée plutôt qu'améliorée. Le gouvernement semble cependant bien déterminé à faire aboutir ce texte ainsi que l'a rappelé après le vote, la ministre de l'Ecologie, Delphine BATHO. ■



>> INTERVENTIONS

SIAÉ, LE MINISTRE ME RÉPOND

J'étais intervenue auprès du ministre de la défense Jean-Yves Le Drian afin que les contrats de travail des ouvriers de maintenance du service industriel de l'aéronautique puissent être requalifiés en CDI. Je me félicite que leur juste revendication soit enfin satisfaite.

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-1413QE.htm>

RENFORCEMENT DES DROITS DES CONSOMMATEURS EN MATIÈRE DE DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-10290QE.htm>

